

*Unité C : Traitements et salaires*

*Demi-cours I  
Guide de l'élève*

Leçon 1
---------

**Calculer le salaire horaire**

La plupart des ouvriers d'usine et des employés du secteur des services sont **rémunérés** à l'heure. Pour indiquer les heures d'arrivée et de départ d'une personne, on utilise les fiches de présence, les horloges de pointage ou les numériseurs.

Il existe différents types d'emplois rémunérés à l'heure :

- temps plein : de 35 à 40 heures par semaine;
- temps partiel : habituellement un maximum de 20 à 25 heures par semaine;
- occasionnel : jusqu'à 15 heures par semaine.

Ces catégories ne sont que des termes utilisés dans certains milieux de travail. En fait, les *Normes relatives à l'emploi de Travail Manitoba* ne reconnaissent pas ces trois termes. On y considère qu'un employé est une personne qui travaille. On n'y fait pas de différence en fonction du nombre d'heures.

Certaines entreprises ont des heures d'ouverture fixes. Nous utilisons l'expression **heures régulières** ou **heures normales** en référence aux heures d'ouverture d'une entreprise. La journée normale est habituellement de huit heures et la semaine de 5 jours, soit une semaine de 40 heures.

De nombreuses entreprises du secteur des services offrent des périodes de travail de quatre ou de huit heures. Pour une période de quatre heures, l'employé a droit à une pause de 15 minutes. Pour une période de sept à huit heures, il a droit à deux pauses de 15 minutes et à une pause pour le repas. La pause pour le repas n'est pas rémunérée.

Le **taux** est la somme d'argent payée pour chaque heure de travail. Ce genre de rémunération porte le nom de **salaire**. Le salaire d'un plombier peut être de 20,95 \$ l'heure. Pour calculer sa paie hebdomadaire, on multiplie le taux horaire par le nombre d'heures travaillées. Ainsi, si un plombier travaille 40 heures, sa paie sera de  $20,95 \$ \times 40 = 838,00 \$$ .

Il arrive que l'on verse à un employé une rémunération supplémentaire pour du travail effectué en surplus d'un nombre d'heures établi. On parle alors d'heures supplémentaires pour lesquelles un employé peut être rémunéré au taux et demie (1,5), c'est-à-dire que pour chaque heure supplémentaire, l'employé reçoit une fois et demi le taux horaire régulier.

**rémunération** : (nom f.) argent reçu pour le prix d'un service, d'un travail

**Exemple :** Marie, dont le taux est de 6,70 \$, effectue quatre heures supplémentaires. Combien recevra-t-elle pour ces heures si elle est rémunérée au taux et demi?

**Solution :**  $4 \times 6,70 \$ \times 1,5 = 40,20 \$$

Certaines entreprises rémunèrent les heures supplémentaires au **taux double**.

**Exemple :** Jean a travaillé pendant quatre heures le jour de la Fête du travail. Si son taux horaire est de 5,75 \$ et qu'il est rémunéré au taux double pour avoir travaillé un jour de congé, combien recevra-t-il?

**Solution :**  $4 \times 5,75 \$ \times 2 = 46,00 \$$

## Exercice 1

1. Charles a effectué quatre heures de travail supplémentaires. Si son taux horaire est de 6,80 \$ et qu'il est rémunéré au taux et demi, combien recevra-t-il pour ces quatre heures?
2. Marie est rémunérée au taux et demi lorsqu'elle effectue des heures supplémentaires. Cette semaine, elle en a travaillé six. Si elle gagne 5,85 \$ l'heure, quelle sera sa rémunération pour ces heures supplémentaires?
3. Lorsqu'il travaille un jour férié (un jour de congé pour célébrer une fête), Patrick est rémunéré au taux double. Si Patrick a travaillé pendant huit heures lors d'un congé férié et que son taux horaire est de 7,90 \$ l'heure, combien lui rapporteront ces heures supplémentaires?
4. Annie gagne 8,34 \$ l'heure. Elle est rémunérée au taux double lorsqu'elle travaille le dimanche. Si elle a travaillé pendant six heures dimanche, combien sera-t-elle payée pour ces heures supplémentaires?
5. Carole gagne 12,60 \$ l'heure. Lorsqu'elle travaille le samedi, elle est rémunérée au taux et demi et lorsqu'elle travaille le dimanche, au taux double. Elle a travaillé quatre heures samedi et quatre heures dimanche. Combien recevra-t-elle pour ces heures de travail supplémentaire?
6. Arnaud gagne 12,45 \$ l'heure. Il est rémunéré au taux et demi le samedi et au taux double les jours fériés. La semaine dernière il a travaillé six heures le samedi et quatre heures le jour de la Fête du Travail. Quelle sera sa rémunération pour ces heures?

Leçon 2
---------

La somme d'argent gagné au travail s'appelle **salaire brut** ou **rémunération brute**. Presque personne ne touche le salaire brut. Diverses retenues sont soustraites du salaire brut : Régime de pensions du Canada (RPC), assurance-emploi (AE), impôts, assurances, obligations, cotisations syndicales, etc. Le montant qui reste après avoir soustrait du salaire brut les impôts et autres retenues est le **salaire net** ou la rémunération nette. Le salaire net sera calculé plus tard.

**Exemple :** Ton taux horaire est de 5,40 \$ l'heure et tu as travaillé 25 heures cette semaine, combien seras-tu rémunéré?

**Solution :**  $25 \times 5,40 \$ = 135,00 \$$

**Exemple :** Tu travailles à plein temps dans un magasin de vêtements. Voici tes heures de travail pour cette semaine : L-7, M-7, M-8, J-8, V-8, S-4. La semaine normale de travail est de 38 heures et les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi. Au taux horaire de 8,50 \$, quel sera ton salaire brut?

**Solution :**  $7 + 7 + 8 + 8 + 8 + 4 = 42$  heures

$$42 - 38 = 4$$

Heures régulières :  $38 \times 8,50 \$ = 323,00 \$$

Heures supplémentaires :  $4 \times 8,50 \$ \times 1,5 = 51,00 \$$

Salaire total :  $323,00 \$ + 51,00 \$ = 374,00 \$$

**Exemple :** Le gérant d'un resto-rapide t'a demandé de travailler le lendemain de Noël pour une période de quatre heures. Les employés sont rémunérés au taux double pour ce congé spécial. Tu as déjà travaillé 20 heures cette semaine. Le taux horaire est de 5,75 \$. Quel sera ton salaire brut?

**Solution :** Heures régulières :  $20 \times 5,75 \$ = 115,00 \$$

Heures supplémentaires :  $4 \times 5,75 \$ \times 2 = 46,00 \$$

Salaire total:  $115,00 \$ + 46,00 \$ = 161,00 \$$

## Exercice 2

- Décris brièvement les termes qui suivent :
  - heures régulières
  - taux et demi
  - heures supplémentaires
  - salaires brut
  - taux
  - taux double
- Dans ton cahier, calcule le salaire brut pour les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous. Montre ton travail.

	EMPLOYÉ(E)	TAUX HORAIRE	HEURES	SALAIRE BRUT
(a)	Giasson J.	14,00 \$	40	
(b)	Lebrun F.	13,80 \$	38	
(c)	Kirouac N.	7,00 \$	37,5	
(d)	Arbez J.	6,50 \$	39,5	
(e)	Nadet K.	14,85 \$	40	

- Calcule le salaire brut des employés si la semaine régulière de travail est de 40 heures et que les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi.

Premièrement, trouve le nombre d'heures au total, les heures régulières et les heures supplémentaires. Ensuite, calcule la rémunération pour les heures régulières et celle pour les heures supplémentaires. Finalement, calcule le salaire brut.

	EMPLOYÉ(E)	L	M	M	J	V	TAUX HORAIRE
(a)	Surin M.	10	7	8	8,5	9	5,85 \$
(b)	Hachère B.	10	8	7,5	8	8,75	6,00 \$
(c)	Martes R.	9	7	8,5	10	9	7,95 \$
(d)	Auclair A.	8	8	6	8	7,75	8,85 \$
(e)	Vermette R.	8	10	9	8	8	9,77 \$

4. Dans les problèmes qui suivent, les employés sont rémunérés au taux et demi pour les heures en surplus des huit heures quotidiennes. Le samedi, ils sont rémunérés au taux et demi, et le dimanche, au taux double. Calcule le salaire brut de chaque employé.

	EMPLOYÉ(E)	L	M	M	J	V	S	D	TAUX HORAIRE
(a)	Adam R.	8	8	8	8	8		4	6,50 \$
(b)	André B.	9	8	7,5	9	8			7,50 \$
(c)	Racine C.	7	7	10	9	8		4	8,35 \$
(d)	Cartier D.	8	10	8	8	8	4		9,15 \$
(e)	Lavallée F.	8	8	8	9	10	6	4	5,90 \$
(f)	Taché C.	10	9,5	8	7	8	4	4	6,25 \$

5. La journée normale de travail d'un boulanger est de 7,5 heures et son taux horaire est de 13,50 \$. Cette personne est rémunérée au taux et demi pour les heures en surplus des heures quotidiennes normales ainsi que pour les heures effectuées le samedi; le dimanche et les jours fériés, elle est rémunérée au taux double. Les heures de travail du boulanger pour la semaine dernière étaient les suivantes :

$$L - 7,5; M - 7,5; M - 8,5; J - 9; V - 7,5; S - 3; D - 2,5$$

Calcule le salaire brut.

6. Les heures suivantes sont inscrites sur la fiche de présence d'une employée :

$$L - 7; M - 7,5; M - 6,5; J - 8; V - 8$$

- a) Si la journée normale de travail est de 7,5 heures et le taux horaire de 7,10 \$, calcule le salaire brut si l'employée est rémunéré au taux et demi pour les heures en surplus des 7,5 heures quotidiennes.
- b) En utilisant le même taux, trouve le salaire brut de cette employée si elle reçoit une rémunération pour heures supplémentaires seulement après 40 heures de travail dans une semaine.
- c) Quelle est la méthode la plus avantageuse pour l'employée?
7. Marielle Saurette installe et répare des lignes téléphoniques. Son taux horaire est de 12,58 \$ pour une semaine de 40 heures. Elle est rémunérée au taux double pour chaque heure travaillée les jours fériés et les fins de semaine. Dans les autres cas, elle est rémunérée au taux et demi. Marielle a travaillé 53,5 heures du lundi au vendredi, dont 8 heures le lundi, qui était un congé férié. Calcule son salaire brut pour cette semaine.
8. Un **soudeur** travaille 40 heures par semaine et il est rémunéré au taux et demi pour les heures supplémentaires. Si son taux est de 13,35 \$ l'heure et qu'il travaille 55 heures cette semaine, quel est son salaire brut?

**soudeur** : (nom m.) personne qui se charge de l'assemblage permanent de 2 pièces de métal

Leçon 3
---------

Un grand nombre d'entreprises utilisent maintenant l'« horloge de 24 heures ». Sur cette horloge, tu verras l'heure représentée par 13 h, 16 h 30 et 18 h 15. Dans ce cas, les 24 heures d'une journée sont numérotées de 1 à 24 plutôt que de 1 à 12.

Les heures de 1 h 00 du matin à midi ne changent pas. Par la suite, elles commencent à être différentes.

Horloge ordinaire	Horloge de 24 heures	Horloge ordinaire	Horloge de 24 heures
1 h de l'après-midi	13 h	7 h du soir	19 h
2 h de l'après-midi	14 h	8 h du soir	20 h
3 h de l'après-midi	15 h	9 h du soir	21 h
4 h de l'après-midi	16 h	10 h du soir	22 h
5 h de l'après-midi	17 h	11 h du soir	23 h
6 h du soir	18 h	12 h (minuit)	24 h

Note que lorsque tu soustrais 12, tu peux calculer l'heure pour le système de 12 heures.

**Exemple :**  $17 \text{ h} - 12 \text{ h} = 5 \text{ h}$ .

Certaines entreprises ne retranchent pas de temps si une personne arrive cinq minutes en retard. D'autres entreprises retranchent de la paie les retards ou les départs hâtifs. En d'autres mots, « on obtient ce pour quoi on a travaillé ».

**Exemple :** Ta période de travail est de 8 h 00 à 12 h 00 et tu arrives à 8 h 05, mais tu restes jusqu'à 12 h 05. Puisque ta période se termine à 12 h 00, tu as normalement travaillé 3 heures et 55 minutes. On ne tient pas compte du fait que tu termines plus tard parce qu'on t'a demandé d'arriver à une heure précise.

**Exemple :** Détermine le nombre d'heures et de minutes travaillées par une personne dont la période de travail est de 9 h 00 à 13 h 00 ainsi que le salaire brut si le taux horaire est de 6,70 \$. Voici les heures de travail de cette personne : lundi 9 h 05 à 13 h 01; mardi 9 h 11 à 13 h 02; mercredi 9 h 00 à 12 h 52.

**Solution :** 9 h 05 à 13 h 01 équivaut à 3 heures et 55 minutes  
 9 h 11 à 13 h 02 équivaut à 3 heures et 49 minutes  
 9 h 00 à 12 h 52 équivaut à 3 heures et 52 minutes  
 Le nombre total d'heures travaillées est de 9 heures et 156 minutes.  
 $156 \text{ divisé par } 60 = 2,6 \text{ heures}$   
 $9 + 2,6 \text{ heures} = 11,6 \text{ heures}$   
 $11,6 \times 6,70 \$ = 77,72 \$$



## Exercice 3

Dans les questions qui suivent, trouve le nombre d'heures travaillées par chaque personne à une décimale près. (N'oublie pas de diviser les minutes par 60.)

1. André travaille 5 heures et 45 minutes. Combien cela fait-il d'heures?
2. Marie travaille 34 heures et 155 minutes. Combien cela fait-il d'heures?
3. Carl travaille 22 heures et 85 minutes. Combien cela fait-il d'heures?
4. Karine travaille 27 heures et 127 minutes. Combien cela fait-il d'heures?
5. Anna travaille de 9 h 00 à 11 h 48 et de 13 h 33 à 17 h 55. Pendant combien d'heures a-t-elle travaillé aujourd'hui?
6. Lundi, Maxine a travaillé de 9 h 05 à 11 h 43 et de 13 h 03 à 16 h 54; mardi, de 9 h 03 à 11 h 55 et de 13 h 07 à 16 h 49. Pendant combien d'heures a-t-elle travaillé en tout?
7. Carmen travaille le matin : 9 h 05 à 11 h 55; 9 h 00 à 12 h 04; 8 h 55 à 11 h 51; 8 h 57 à 11 h 54; 9 h 08 à 10 h 58 et 9 h 01 à 11 h 33. Pendant combien d'heures a-t-elle travaillé cette semaine?
8. Jean travaille l'après-midi : 13 h 03 à 16 h 47; 12 h 55 à 17 h 01; 13 h 06 à 16 h 57; 13 h 02 à 16 h 58; 12 h 58 à 16 h 51 et 12 h 56 à 17 h 03 et 13 h 13 à 16 h 35. Pendant combien d'heures a-t-il travaillé cette semaine?
9. Marjolaine a travaillé lundi de 13 h 02 à 17 h 47; mardi de 14 h 24 à 17 h 54; mercredi de 9 h 53 à 14 h 14 et samedi de 6 h 12 à 9 h 58. Pendant combien d'heures a-t-elle travaillé cette semaine?

Leçon 4

Dans les questions qui suivent, calcule le nombre d'heures travaillées par chaque personne à une décimale près. De nombreuses entreprises vont s'entretenir avec leurs employés qui arrivent souvent en retard. La plupart du temps, le directeur inscrira le retard et vous fera signer le rapport. Cette forme de rappel sera utilisée d'une à trois fois. Après la troisième fois, l'employeur demandera à l'employé de quitter, parce qu'on ne garde pas comme employé une personne qui est régulièrement en retard.

Voici deux exemples de fiches de présence. La première consiste en inscriptions dans un genre de livre comptable; l'autre, à la page suivante, est faite au moyen d'une horloge de pointage. Il existe une variété de fiches de présence.

Nom — <i>T. Chouette</i>											
		ARRIVÉE	DÉPART	HEURES							
	<i>Septembre</i>	<i>3</i>	<i>19 h 00</i>	<i>24 h 00</i>							<i>5</i>
		<i>4</i>	<i>17 h 30</i>	<i>22 h 30</i>							<i>5</i>
		<i>5</i>	<i>17 h 30</i>	<i>23 h 30</i>							<i>6</i>
		<i>6</i>	<i>17 h 30</i>	<i>24 h 30</i>							<i>7</i>
											<i>23</i>
		<i>10</i>	<i>17 h 00</i>	<i>23 h 30</i>							<i>6,5</i>
		<i>11</i>	<i>17 h 00</i>	<i>23 h 30</i>							<i>6,5</i>
											<i>13</i>

N° _____				
NOM <u>Jean Latrimouille</u>				
↑ Commencer ici				
		arrivée	1 <sup>er</sup> jour	le 16 déc 9 h 01
		départ		le 16 déc 11 h 58
		arrivée		le 16 déc 12 h 52
		départ		le 16 déc 17 h 02
		arrivée	2 <sup>e</sup> jour	le 17 déc 8 h 55
		départ		le 17 déc 12 h 02
		arrivée		le 17 déc 13 h 00
		départ		le 17 déc 17 h 00
		arrivée	3 <sup>e</sup> jour	le 18 déc 8 h 55
		départ		le 18 déc 12 h 00
		arrivée		
	départ			
	arrivée	4 <sup>e</sup> jour		
	départ			
	arrivée			
	départ			
	arrivée	5 <sup>e</sup> jour		
	départ			
	arrivée			
	départ			
	arrivée	6 <sup>e</sup> jour		
	départ			
	arrivée			
	départ			
	arrivée	7 <sup>e</sup> jour		
	départ			
	arrivée			
	départ			
2 <sup>e</sup> semaine				

## Exercice 4

1. Voici une fiche de présence. Réponds aux questions qui suivent cette fiche.

N° D'EMPLOYÉ(E) _____								
NOM _____								
NAS* _____								
SEMAINE SE TERMINANT LE _____								
	AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI		HEURES SUPPL.		HEURES	
	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	RÉG.	SUPPL.
L	7 h 32	11 h 30	12 h 01	16 h 00				
M	7 h 30	11 h 25	12 h 02	16 h 05				
M	7 h 25	11 h 32	12 h 00	15 h 59				
J	7 h 35	11 h 30	11 h 59	16 h 01				
V	7 h 30	11 h 31	11 h 58	16 h 03				
S								
D								
			HEURES		TAUX		MONTANT	
TEMPS RÉGULIER								
HEURES SUPPL.								
TOTAL DES HEURES					TOTAL DES GAINS			

\* Numéro d'assurance sociale

- À quelle heure cette personne a-t-elle commencé à travailler lundi et jeudi?
- Quels jours cet employé a-t-il quitté à 11 h 30 pour la pause-repas?
- À quelle heure cette personne est-elle revenue après la pause-repas mardi et vendredi?
- Combien de temps l'entreprise accorde-t-elle pour la pause-repas?

2. Réponds aux questions qui suivent la fiche de présence qui est reproduite ci-dessous.

N° D'EMPLOYÉ(E) _____								
NOM _____								
NAS _____								
SEMAINE SE TERMINANT LE _____								
	AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI		HEURES SUPPL.		HEURES	
	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	RÉG.	SUPPL.
L	8 h 00	12 h 00	13 h 00	17 h 05				
M	8 h 01	11 h 59	12 h 59	16 h 59				
M	7 h 59	12 h 01	13 h 05	17 h 00	17 h 00	19 h 00		
J	7 h 58	12 h 00	12 h 58	17 h 00				
V	7 h 59	11 h 55	13 h 01	17 h 02	17 h 30	18 h 30		
S								
D								
			HEURES		TAUX		MONTANT	
TEMPS RÉGULIER								
HEURES SUPPL.								
TOTAL DES HEURES					TOTAL DES GAINS			

- Quel jour l'employé a-t-il effectué deux heures supplémentaires?
- Si l'heure d'arrivée au travail est 8 h 00, quel(s) jour(s) l'employé est-il arrivé en retard?
- Si la pause-repas se termine à 13 h 00, quel(s) jour(s) l'employé est-il revenu en retard?
- Combien de temps est alloué à la pause-repas?
- Quels jours l'employé a-t-il effectué des heures supplémentaires?
- Quels après-midi l'employé a-t-il quitté le travail en avance?
- Quelle est la durée d'une journée normale de travail?

3. Calcule les heures de travail par jour et par semaine pour la période de deux semaines qui suit. La journée de travail consiste en une période de 8 heures. Les employés commencent à 8 h 00, prennent la pause-repas à 12 h 00, reviennent à 13 h 00 et quittent à 17 h 00.

a)

N° D'EMPLOYÉ(E) \_\_\_\_\_  
 NOM \_\_\_\_\_  
 NAS \_\_\_\_\_  
 SEMAINE SE TERMINANT LE 16 octobre

	AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI		HEURES SUPPL.		HEURES	
	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART
L	8 h 25	12 h 01	13 h 15	17 h 02				
M	8 h 02	12 h 03	13 h 00	17 h 01				
M	8 h 15	12 h 00	13 h 02	17 h 00				
J	8 h 07	11 h 59	12 h 58	17 h 08				
V	7 h 56	12 h 02	12 h 47	16 h 59				
S								
D								
TEMPS RÉGULIER			HEURES		TAUX		MONTANT	
HEURES SUPPL.								
TOTAL DES HEURES					TOTAL DES GAINS			

b)

N° D'EMPLOYÉ(E) \_\_\_\_\_  
 NOM \_\_\_\_\_  
 NAS \_\_\_\_\_  
 SEMAINE SE TERMINANT LE 23 octobre

	AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI		HEURES SUPPL.		HEURES	
	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	RÉG.	SUPPL.
L	7 h 59	11 h 56	13 h 02	17 h 04				
M	8 h 14	12 h 05	13 h 01	17 h 05				
M	8 h 00	12 h 01	12 h 59	17 h 01				
J	8 h 00	12 h 00	12 h 58	17 h 00				
V	8 h 05	11 h 58	13 h 00	16 h 40				
S								
D								
TEMPS RÉGULIER			HEURES		TAUX		MONTANT	
HEURES SUPPL.								
TOTAL DES HEURES					TOTAL DES GAINS			

c)

N° D'EMPLOYÉ(E) <u>21</u>								
NOM <u>D. Côté</u>								
NAS <u>541 698 371</u>								
SEMAINE SE TERMINANT LE <u>18 nov.</u>								
	AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI		HEURES SUPPL.		HEURES	
	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	RÉG.	SUPPL.
L	8 h 02	12 h 02	13 h 00	17 h 01				
M	8 h 21	12 h 00	13 h 05	17 h 00				
M	7 h 52	11 h 58	12 h 48	17 h 02				
J	7 h 58	12 h 07	13 h 00	17 h 05				
V	7 h 59	12 h 00	12 h 58	16 h 58				
S								
D								
TEMPS RÉGULIER			HEURES		TAUX		MONTANT	
HEURES SUPPL.								
TOTAL DES HEURES					TOTAL DES GAINS			

4. Pour chacun des employés dont la fiche de présence est reproduite, calcule le salaire brut. Pendant la semaine, les heures supplémentaires sont rémunérées sur une base quotidienne au taux et demi et le travail effectué le samedi est rémunéré au taux double. La journée régulière de travail est de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

a)

N° D'EMPLOYÉ(E) <u>21</u>								
NOM <u>N. Hervé</u>								
NAS <u>111 356 212</u>								
SEMAINE SE TERMINANT LE <u>10 juin</u>								
	AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI		HEURES SUPPL.		HEURES	
	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	RÉG.	SUPPL.
L	8 h 00	12 h 00	12 h 59	17 h 00				
M	7 h 59	11 h 59	13 h 00	17 h 01				
M	8 h 01	12 h 01	13 h 05	17 h 02				
J	8 h 02	12 h 02	13 h 00	16 h 59				
V	7 h 58	12 h 00	12 h 55	17 h 00				
S								
S								
TEMPS RÉGULIER			HEURES		TAUX		MONTANT	
HEURES SUPPL.					6,05 \$			
TOTAL DES HEURES					TOTAL DES GAINS			

b)

N° D'EMPLOYÉ(E) _____								
NOM _____ G. Fin _____								
NAS _____ 468 935 111 _____								
SEMAINE SE TERMINANT LE <u>le 10 juin</u>								
	AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI		HEURES SUPPL.		HEURES	
	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	RÉG.	SUPPL.
L	7 h 59	12 h 01	12 h 59	17 h 01	17 h 30	19 h 30		
M	7 h 52	12 h 02	12 h 57	17 h 03				
M	7 h 48	12 h 00	12 h 58	17 h 06	17 h 15	19 h 30		
J	7 h 57	12 h 03	13 h 02	15 h 49				
V	7 h 53	12 h 01	12 h 57	17 h 03	17 h 30	18 h 15		
S	8 h 00	12 h 03						
D								
			HEURES		TAUX		MONTANT	
TEMPS RÉGULIER					15,25 \$			
HEURES SUPPL.								
TOTAL DES HEURES					TOTAL DES GAINS			

c)

N° D'EMPLOYÉ(E) _____								
NOM _____ T. Labelle _____								
NAS _____ 651 963 121 _____								
SEMAINE SE TERMINANT LE <u>10 juin</u>								
	AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI		HEURES SUPPL.		HEURES	
	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	RÉG.	SUPPL.
L	7 h 58	12 h 00	12 h 54	17 h 01				
M	7 h 55	12 h 00	13 h 00	17 h 00	17 h 00	18 h 30		
M	7 h 59	12 h 00	13 h 00	16 h 15				
J	8 h 00	12 h 01	12 h 58	17 h 02	17 h 30	19 h 15		
V	8 h 01	12 h 05	12 h 59	17 h 03				
S								
D								
			HEURES		TAUX		MONTANT	
TEMPS RÉGULIER					7,70 \$			
HEURES SUPPL.								
TOTAL DES HEURES					TOTAL DES GAINS			



d)

N° D'EMPLOYÉ(E) _____								
NOM _____ L. A. Lachance								
NAS _____ 763 918 753								
SEMAINE SE TERMINANT LE <u>10 juin</u>								
	AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI		HEURES SUPPL.		HEURES	
	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	ARRIVÉE	DÉPART	RÉG.	SUPPL.
L	8 h 01	12 h 00	13 h 00	16 h 59				
M	8 h 00	12 h 01	13 h 00	17 h 01				
M	7 h 55	11 h 59	12 h 59	17 h 00	17 h 00	19 h 00		
J	7 h 57	12 h 00	13 h 05	17 h 02				
V	7 h 56	12 h 05	13 h 00	17 h 03				
S	8 h 00	11 h 30						
D								
TEMPS RÉGULIER			HEURES		TAUX		MONTANT	
					6,98 \$			
HEURES SUPPL.								
TOTAL DES HEURES					TOTAL DES GAINS			

5. Les personnes à qui appartiennent les fiches suivantes, travaillent des périodes de quatre heures comme plusieurs travailleurs à temps partiel. Calcule le nombre d'heures et de minutes travaillées ainsi que le salaire brut pour chacun.

a) Les heures de travail de Lise sont de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

Nom de l'employé(e) Lise Michaud				Numéro de paie 5432			
NAS 462 431 455		Fonction : Gérante-adjointe			Taux de rémunération horaire 10,20 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
8 h 00	12 h 01						
7 h 53	12 h 02						
7 h 58	11 h 43						
8 h 09	12 h 01						
		13 h 09	17 h 06				
		13 h 03	17 h 01				
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

- b) Les heures de travail d'Hélène sont de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Calcule pendant combien d'heures et de minutes elle a travaillé ainsi que son revenu brut.

Nom de l'employé(e) Hélène Archambeault				Numéro de paie 2864			
NAS 237 468 511		Fonction : Gérante-adjointe			Taux de rémunération horaire 9,70 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
9 h 00	12 h 00	13 h 00	17 h 01				
9 h 03	12 h 01						
9 h 00	12 h 03	13 h 00	16 h 57				
8 h 55	11 h 52	13 h 17	17 h 01				
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

- c) Les heures de travail de Ronald sont de 16 h 30 à 20 h 30. Calcule pendant combien d'heures et de minutes il a travaillé ainsi que son revenu brut.

Nom de l'employé(e) Ronald Taillefer				Numéro de paie 3586			
NAS 405 236 411		Fonction : Magasinier			Taux de rémunération horaire 5,75 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
		16 h 32	20 h 31				
		16 h 30	20 h 30				
		16 h 38	20 h 32				
		16 h 29	20 h 31				
		16 h 29	20 h 17				
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

- d) Les heures de travail de Marc sont de 9 h 00 à 13 h 00 et de 16 h 30 à 20 h 30. Calcule le montant d'heures et de minutes qu'il a travaillé ainsi que son revenu brut.

Nom de l'employé(e) Marc Raineault				Numéro de paie 1357			
NAS 789 486 123		Fonction : Caissier			Taux de rémunération horaire 6,80 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
9 h 00	13 h 00						
9 h 09	13 h 02						
		16 h 35	20 h 32				
		16 h 29	20 h 20				
9 h 08	13 h 01						
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

- e) Samuel Rosset travaille de 9 h 00 à 13 h 00 et de 16 h 30 à 20 h 30. C'est ce que l'on appelle *une période fractionnée*. Calcule le montant d'heures et de minutes qu'il a travaillées ainsi que son revenu brut.

Nom de l'employé(e) Samuel Rosset				Numéro de paie 2468			
NAS 879-468-213		Fonction : Commis			Taux de rémunération horaire 5,65 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
9 h 00	13 h 00						
		16 h 40	20 h 31				
		16 h 30	20 h 30				
9 h 05	13 h 00						
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenue		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

- f) Christine Mabon travaille normalement de 9 h 00 à 13 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Cette semaine, elle a travaillé un jour additionnel de 14 h 00 à 18 h 00. Calcule le montant d'heures et de minutes qu'elle a travaillé ainsi que son revenu brut.

Nom de l'employé(e) Christine Mabon				Numéro de paie 1778			
NAS 234 890 206		Fonction : Caissière			Taux de rémunération horaire 9,40 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
9 h 00	13 h 01						
		13 h 00	17 h 01				
		13 h 03	17 h 00				
		13 h 09	17 h 03				
9 h 18	13 h 01	14 h 00	18 h 02				
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

## Leçon 5

Certaines des retenues sur les salaires sont obligatoires aux termes de la loi, alors que d'autres sont volontaires. L'impôt ainsi que les contributions au Régime de pensions du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE) sont obligatoires aux termes de la loi. Une déduction entraîne une diminution du salaire brut. Les déductions sont soustraites du salaire brut. La différence s'appelle le SALAIRE NET.

Examine les talons de chèque de paie suivants. Observe attentivement le salaire brut, les retenues et le salaire net. Le premier talon est celui d'une personne dont la rémunération est annuelle et qui reçoit son salaire deux fois par mois. Le deuxième est celui d'un travailleur à temps plein dont le salaire est établi sur une base horaire et qui est payé hebdomadairement. Quant au troisième, c'est celui d'un travailleur à temps partiel dont le salaire est établi sur une base horaire, qui est aussi payé hebdomadairement.

BORDEREAU DE PAIE LISTE DE PAIE - SALAIRE ANNUEL					
PÉRIODE SE TERMINANT LE : 15 JANVIER 1999					
COMPTE BANCAIRE					
BANQUE :			BANQUE DE MONTRÉAL		
ADRESSE DE LA BANQUE :					
SOMMAIRE DES GAINS		RETENUES		RETENUES	
HEURES	TAUX				
RÉGULIÈRES	<b>2430,00</b>	RPC	<b>65,26</b>	BUANDERIE	
SUPPLÉMENTAIRES		IMPÔT	<b>855,57</b>	DIVERS	
ALLOCATION		ASS.-EMPLOI	<b>47,94</b>	CROCUS	
PRIME DE QUART		S.P.R.S.	<b>145,80</b>	COURS	
PRIME D'URGENCE		AVANCE			
RÉSEAU I.D.		ASS. COLLECTIVE	<b>8,50</b>		
		VENTES	<b>255,66</b>		
		OBLIGATIONS			
N° D'EMPLOYÉ(E)				SALAIRE BRUT	<b>2430,00</b>
DROITS DE COTISATION À UN RÉER <b>2977,00</b>				RETENUES TOTALES	<b>1378,73</b>
				SALAIRE NET	<b>1051,27</b>



BORDEREAU DE PAIE LISTE DE PAIE - SALAIRE ANNUEL						
PÉRIODE SE TERMINANT LE : 15 JANVIER 1999						
COMPTE BANCAIRE : BANQUE DE MONTRÉAL						
BANQUE						
ADRESSE DE LA BANQUE :						
HEURES PENDANT LA PÉRIODE		GAINS		SOMMAIRE DES GAINS		RETENUES
TAUX	HEURES	INDEMNITÉ RÉGULIER	INDEMNITÉ	TOTAL		
22,395	40,0	895,80		V.H.		RPC
				H.T.	<b>40,00</b>	IMPÔT 246,05
				A.H.		AE 22,10
				R.E.	<b>895,80</b>	S.F.P. 17,92
				A.E.		AVANCE
				PREM.		VENTES 2,96
				C.O.L.A.		OBLIG.
				INC.		SYND. 11,65
				I.N.		BUAND. 2,33
NUMÉRO DE L'EMPLOYÉ(E)				SALAIRE BRUT		AFFECT.
				<b>895,80</b>		CROCUS
CONTRIBUTIONS VERSÉES <b>578,66</b>				RETENUES TOTALES		COURS
RÉER MAXIMUM DÉDUCTIBLE <b>9052,00</b>				<b>303,81</b>		H.M. 0,40
				SALAIRE NET		B.N. 0,40
				<b>591,99</b>		

BORDEREAU DE PAIE et LISTE DE PAIE				DATE DE PAIEMENT: 09-13-99		
SALAIRE HORAIRE - TEMPS PARTIEL				FIN DE LA PÉRIODE DE PAIE: 09-08-99		
FONCTION: C.S.R.		N° IDENTIFICATION:		N° DE LA PÉRIODE DE PAIE.: 19 DE 26		
GAINS	DATE AAMMJJ	TAUX	HEURES/ UNITÉS	TOTAL ACTUEL	HEURES/ UNITÉS CUMULATIVES	TOTAL CUMULATIVES
RÉGULIERS		5,500 0	33,00	181,50	108,88	594,00
TOTAL DES GAINS		0,000 0	0,00	7,26	0,00	23,76
MOINS AVANTAGES				188,76		617,76
IMPOSABLES				0,00		0,00
TOTAL BRUT				188,76		617,76
RETENUES	TOTAL ACTUEL	TOTAL CUMULATIF		RETENUES	TOTAL ACTUEL	TOTAL CUMULATIVES
	5,57	18,22		IMPÔT FÉDÉRAL	0,00	9,38
AE					5,57	27,60
TOTAL DES DÉDUCTIONS						
SALAIRE NET			183,19			
				AUTRE	ACTUEL	CUMULATIVES
				EXEMPTION D'IMPÔT	0,00	9 938,00

Le talon de chèque qui suit est celui d'une personne qui reçoit un salaire annuel et qui est rémunérée mensuellement. Remarque les diverses retenues possibles.

GAINS				RETENUES			CUMULATIF	
Description	Hres/jrs	Taux	Montant	Description	Employé(e)	Employeur	Description	Montant
SALAIRE			2821,75	IMPÔT	662,83		IMPÔT	722,83
VACANCES	-1,00	224,88	-224,88	IMPÔT SUPP.	60,00		RCP	68,41
REMISE AE			2,11	AE	68,41	68,41	AE	68,41
				MTS	33,85			
				VIE	19,20	19,20	BRUT	2596,87
				TRAF	161,65			
				DENTS		50,55		
				VISION		12,00		
				AMBULANCE		2,35		
				MUTUELLE	140,00			
1046 CLASSE 5 21 ANNÉES			2598,98					
							GAINS ASSURABLES	
								1950,00
							AVANTAGES IMPOSABLES	
								21,31
							PÉRIODE DE PAIE	
								99-01-12
							NUMÉRO DU BORDEREAU	
								000641
							SALAIRE NET	
Congés de maladies cumulatifs			199,00					1 453,04
					1145,94	152,51		

Pour trouver le revenu net, s'il n'y pas de retenues pour les cotisations syndicales ou un régime de pension agréé (RPA), il faut procéder ainsi :

1. À partir du salaire brut, trouve dans les tables fournies le montant de la contribution au RPC, des primes à l'assurance emploi ainsi que de l'impôt.
2. Salaire brut – RPC – AE – Impôt – autres retenues = salaire net

Lorsqu'un employé contribue au RPA ou verse des cotisations syndicales, la façon de procéder varie légèrement.

1. À partir du salaire brut, cherche le montant de la contribution au RPC et des primes à l'assurance-emploi dans les tableaux fournies.

Pour déterminer le montant de l'impôt, ***il faut soustraire*** la contribution au RPA et les cotisations syndicales du salaire brut. La différence s'appelle le ***revenu imposable*** et c'est ce montant qui sert à déterminer l'impôt à retenir.

2. Repère le revenu imposable sur les pages intitulées *Retenues d'impôt hebdomadaires* et apparie-le avec le code de retenue.
3. Revenu brut – RPC – AE – impôt – RPA – cotisations syndicales – autres retenues = salaire net.

**Exemple :** Le salaire hebdomadaire de Robert Savoie est de 385,00 \$. Trouve son salaire net si son code de retenue est le 1.

**Solution :** RPC : cherche 385,00 \$ – p. B-4 – 9,29 \$

AE : cherche 385,00 \$ – p. C-4 – 11,17 \$

Impôt : cherche 385,00 \$ – CODE DE RETENUE 1, p. D-2 – 71,05 \$

Salaire net :  $385,00 \$ - 9,29 \$ - 11,17 \$ - 71,05 \$ = 293,49 \$$

**Exemple :** Paule Dumont travaille 40 heures par semaine et reçoit 8,00 \$ l'heure; les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi. La semaine dernière, elle a travaillé 52 heures. Sa retenue pour les cotisations syndicales est de 6,80 \$ et celle pour le programme de soins dentaires est de 2,75 \$. Si son code de retenue est le 2, détermine son salaire net.

**Solution :** Salaire brut =  $(40 \times 8,00 \$) + (12 \times 1,5 \times 8,00 \$)$   
 $= 320,00 \$ + 144,00 \$ = 464,00 \$$

RPC : cherche 464,00 \$ – p. B-5 – 11,60 \$

AE : cherche 464,00 \$ – p. C-5 – 13,46 \$

Revenu imposable :  $464,00 \$ - 6,80 \$ = 457,20 \$$

Impôt : cherche 457,20 \$ – CODE DE RETENUE 2, p. D-3 – 78,35 \$

Salaire net =  $464,00 \$ - 11,60 \$ - 13,46 \$ - 78,35 \$ - 6,80 \$ - 2,75 \$ = 351,04 \$$

## Exercice 5

- En utilisant les tables nécessaires, trouve le salaire net à partir des renseignements indiqués ci-dessous.
  - Salaire brut = 300,00 \$ Code de retenue = 0
  - Salaire brut = 326,50 \$ Code de retenue = 3
  - Salaire brut = 410,00 \$ Code de retenue = 1
  - Salaire brut = 309,76 \$ Code de retenue = 5
  - Salaire brut = 505,89 \$ Code de retenue = 6
  - Salaire brut = 321,32 \$ Code de retenue = 4
  - Salaire brut = 435,75 \$ Code de retenue = 2
  - Salaire brut = 372,96 \$ Code de retenue = 1
- Le salaire hebdomadaire de Jacques Asselin est de 395,00 \$. Quel est son salaire net si son code de retenue est le 2?
- La semaine de travail de Paul Vielfaure est de 40 heures et il reçoit 7,75 \$ l'heure. Il est rémunéré au taux et demi pour toutes les heures effectuées en surplus des 40 heures normales. La semaine dernière, il a travaillé 44 heures. Trouve son salaire net si les seules retenues à effectuer sont le RPC, l'assurance-emploi et l'impôt (Code 1).
- Agathe Chevalier a travaillé les heures suivantes pendant la semaine du 13 juillet : L – 8; M – 7,5; M – 10,5; J – 8,5; V – 8. Son entreprise la rémunère sur une base quotidienne et les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi après une journée de huit heures. Son taux horaire est de 7,00 \$. Calcule son salaire net en utilisant le Code 2, et en effectuant les retenues pour le RPC, l'assurance-emploi et l'impôt.
- Trouve le salaire net d'Alain Masseray pour la semaine. Son code de retenue est le 7 et son salaire hebdomadaire est de 385,00 \$. Ses cotisations syndicales sont de 3,80 \$, sa prime pour le régime de soins dentaires de 1,85 \$ et les retenues habituelles s'appliquent, c'est-à-dire le RPC, l'assurance-emploi et l'impôt.
- Les personnes énumérées ci-après travaillent pour l'entreprise Ajax. Le taux horaire est de 7,10 \$. Les heures travaillées en surplus de 40 heures par semaine sont rémunérées au taux et demi. Trouve le salaire net de ces travailleurs.
  - M. St-Laurent a travaillé 43 heures – utilise le Code 1. Il verse 1,76 \$ pour l'assurance collective, 3,85 \$ pour le programme de soins dentaires et 6,95 \$ pour les cotisations syndicales.
  - M. Mercure a travaillé 40 heures – utilise le Code 3. Il verse 2,09 \$ pour l'assurance collective, 3,85 \$ pour le programme de soins dentaires et 6,85 \$ pour les cotisations syndicales.
  - M. Pantel travaille au bureau et il bénéficie d'un salaire fixe de 350,00 \$ – utilise le Code 2. Il verse 1,86 \$ pour l'assurance collective et 3,85 \$ pour le programme de soins dentaires.
  - M. Wilson a travaillé 40,5 heures – utilise le Code 2. Il verse 1,76 \$ pour l'assurance collective, 3,85 \$ pour le programme de soins dentaires et 6,95 \$ pour les cotisations syndicales.
  - M. Bernier a travaillé 42 heures – utilise le Code 4. Il verse 1,76 \$ pour l'assurance collective et 6,95 \$ pour les cotisations syndicales.

7. Dans le problème qui suit, la journée normale de travail est de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Les heures travaillées le samedi sont rémunérées au taux et demi. Samuel est payé en fonction des heures et des minutes travaillées. Calcule combien de temps il a travaillé ainsi que son salaire brut et son salaire net. Utilise le Code 3.

Nom de l'employé(e) Samuel Rosset				Numéro de paie 457823			
Numéro d'assurance sociale 409 708 600		Fonction : Caissier			Taux de rémunération horaire 9,40 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
8 h 55	12 h 00	13 h 40	17 h 00				
7 h 56	11 h 50	13 h 00	17 h 05				
8 h 00	12 h 00	12 h 55	17 h 04				
7 h 56	12 h 05	12 h 55	17 h 10				
8 h 00	12 h 00	13 h 00	17 h 00				
					17 h 30	23 h 35	
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

Leçon 6
---------

Dans certaines entreprises, lorsqu'un employé arrive en retard ou part trop tôt, une pénalité de 15 minutes lui est imposée pour chaque 15 minutes ou fraction de 15 minutes. Ceci signifie qu'un employé n'est pas payé pour tout quart d'heure incomplet. Un retard d'une minute se traduit donc par une pénalité de 15 minutes.

La journée de travail normale est de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

**Exemple :** a) Trouve les pénalités imposées à un employé si les heures suivantes sont inscrites à sa fiche de présence :

8 h 07 à 12 h 01; 12 h 55 à 16 h 40.

b) Combien d'heures seront payées à cette personne?

**Solution :** a) 8 h 07 correspond à 7 minutes de retard –  $\frac{1}{4}$  d'heure de pénalité  
12 h 01 ne correspond pas à un départ en avance – pas de pénalité

12 h 55 correspond à une arrivée en avance – pas de pénalité

16 h 40 correspond à un départ en avance de 20 minutes, ce qui entraîne une pénalité de  $\frac{1}{4}$  d'heure pour le premier 15 minutes et un autre  $\frac{1}{4}$  d'heure pour les 5 minutes suivantes, soit une pénalité totale de  $\frac{1}{2}$  heure.

b) La pénalité est de  $0,25 + 0,5 = 0,75$  heure; elle sera donc payée pour  $8,00 - 0,75 = 7,25$  heures.

**Rappelle-toi :**  $\frac{1}{4}$  d'heure = 0,25 heure

$\frac{1}{2}$  heure = 0,50 heure

$\frac{3}{4}$  d'heure = 0,75 heure

## Exercice 6

Calcule les heures travaillées. Lorsqu'une employée arrive en retard ou part trop tôt, une pénalité de 15 minutes lui est imposée pour chaque 15 minutes ou fraction de 15 minutes. Les heures de travail sont de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi. Trouve le revenu brut et le revenu net.

1. Utilise le Code 0.

Nom de l'employé(e) Michèle Arnaud				Numéro de paie 124168			
NAS 174 164 114		Fonction : Ouvrière			Taux de rémunération horaire 16,78 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heure suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
7 h 55	12 h 00	13 h 14	17 h 00				
7 h 56	11 h 50	13 h 30	17 h 02				
8 h 00	12 h 00	12 h 55	17 h 04				
		12 h 55	17 h 10		8 h 00	12 h 35	
8 h 00	11 h 55	13 h 00	16 h 50		7 h 55	11 h 56	
7 h 55	12 h 05	12 h 55	15 h 00		6 h 00	10 h 00	
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

2. Joël Cadieux, diplômé d'une école professionnelle, est commis dans un entrepôt. Il commence à travailler à 8 h 30 et termine à 17 h 30. Le midi, il prend sa pause-repas entre 12 h 30 et 13 h 30, période pendant laquelle il n'est pas rémunéré. Remplis sa fiche de présence pour la semaine de cinq jours. Il sera pénalisé d'un quart d'heure pour chaque quart d'heure ou fraction de quart d'heure de retard ou de départ en avance. Utilise le Code 2.

Nom de l'employé(e) Joël Cadieux				Numéro de paie 3459			
NAS 275 265 215		Fonction : Commis			Taux de rémunération horaire 5,75 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
8 h 25	12 h 31	13 h 25	17 h 35				
8 h 30	12 h 30	13 h 28	17 h 30				
8 h 35	12 h 32	13 h 30	17 h 25				
8 h 39	12 h 30	13 h 38	17 h 32				
8 h 25	12 h 32	13 h 30	17 h 16				
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	



3. Remplis la fiche de présence de Michel pour la semaine. Il sera pénalisé d'un quart d'heure pour chaque quart d'heure ou fraction de quart d'heure de retard ou de départ hâtif. Ses heures de travail sont de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Utilise le Code 2.

Nom de l'employé(e) Michel Forest				Numéro de paie 2358			
NAS 374 364 314		Fonction : Ouvrier			Taux de rémunération horaire 7,50 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
8 h 55	12 h 01	13 h 35	16 h 35				
9 h 00	11 h 50	13 h 30	16 h 31				
9 h 00	12 h 03	13 h 37	16 h 28				
9 h 06	11 h 53	13 h 30	16 h 30				
9 h 09	12 h 01	13 h 28	16 h 31				
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

4. Robert travaille comme aide-concierge dans un centre commercial local. Il remplit lui-même sa fiche de présence et calcule son salaire. Il sera pénalisé d'un quart d'heure pour chaque quart d'heure ou fraction de quart d'heure de retard ou de départ en avance. Ses heures sont de 16 h 30 à 20 h 30. Utilise le Code 1.

Nom de l'employé(e) Robert Mousset				Numéro de paie 608			
NAS 476 466 416		Fonction : Aide-concierge			Taux de rémunération horaire 7,85 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
		16 h 30	20 h 31				
		16 h 32	20 h 31				
		16 h 35	20 h 28				
		16 h 30	20 h 15				
		16 h 28	20 h 30				
		16 h 47	20 h 35				
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

5. Bernice est cuisinière dans une cafétéria. Elle est pénalisée d'un quart d'heure pour chaque quart d'heure ou fraction de quart d'heure de retard ou de départ en avance. Ses heures de travail sont de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi. Remplis sa fiche de présence. Utilise le Code 3.

Nom de l'employé(e) Bernice Gagnon				Numéro de paie 160			
NAS 677 677 617		Fonction : Cuisinière		Taux de rémunération horaire 10,15 \$			
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
8 h 00	12 h 00	13 h 03	17 h 00				
7 h 56	11 h 40	13 h 25	17 h 04		18 h 00	24 h 00	
8 h 03	12 h 03	12 h 59	17 h 00		17 h 01	19 h 02	
7 h 59	12 h 01	12 h 55	16 h 58				
7 h 55	12 h 04	13 h 14	17 h 01				
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

6. Stéphane est nettoyeur. Il travaille de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Il est pénalisé d'un quart d'heure pour chaque quart d'heure ou fraction de quart d'heure de retard ou de départ hâtif. Les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi. Utilise le Code 2.

Nom de l'employé(e) Stéphane Jeanson				Numéro de paie 159			
NAS 778 768 718		Fonction : Nettoyeur			Taux de rémunération horaire 6,90 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
8 h 00	12 h 01	13 h 03	17 h 01				
7 h 58	12 h 02	12 h 58	17 h 02		18 h 00	20 h 31	
8 h 05	12 h 03	13 h 10	17 h 01				
7 h 57	12 h 03	12 h 55	17 h 00				
8 h 16	12 h 04	12 h 57	16 h 55				
7 h 59	12 h 03						
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

7. Daniel travaille de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Il est pénalisé d'un quart d'heure pour chaque quart d'heure ou fraction de quart d'heure de retard ou de départ hâtif. Remplis sa fiche de présence. Les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi. Utilise le Code 3.

Nom de l'employé(e) Daniel Hachette				Numéro de paie 168			
NAS 879 869 819		Fonction : Serveur			Taux de rémunération horaire 6,35 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
7 h 50	11 h 55	13 h 35	17 h 10				
7 h 54	12 h 02	12 h 55	17 h 05				
7 h 56	12 h 01	12 h 58	16 h 50				
9 h 59	12 h 03	12 h 54	17 h 03				
7 h 48	12 h 03	12 h 57	16 h 57		17 h 30	19 h 30	
9 h 00	12 h 02						
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

8. Dominique travaille de 8 h 00 à 17 h 00. Il prend sa pause-repas entre 12 h 00 et 13 h 00, mais il n'est pas rémunéré pour cette période. Les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi. Il est pénalisé d'un quart d'heure pour chaque quart d'heure ou fraction de quart d'heure de retard ou de départ hâtif. Remplis sa fiche de présence. Utilise le Code 5.

Nom de l'employé(e) Dominique Devries				Numéro de paie 157			
NAS 979 969 019		Fonction : Ouvrier			Taux de rémunération horaire 18,37 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
7 h 55	12 h 02	13 h 05	17 h 02				
7 h 48	12 h 03	12 h 58	17 h 01		18 h 00	21 h 00	
8 h 00	11 h 55	12 h 55	17 h 04				
7 h 49	11 h 47	12 h 50	17 h 03				
7 h 58	12 h 01	13 h 11	17 h 01				
7 h 56	12 h 03						
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

9. Maurice travaille de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 30. Les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi. Il est pénalisé d'un quart d'heure pour chaque quart d'heure ou fraction de quart d'heure de retard ou de départ hâtif. Remplis sa fiche de présence. Utilise le Code 4.

Nom de l'employé(e) Maurice Colleret				Numéro de paie 121			
NAS 979 969 019		Fonction : Ouvrier			Taux de rémunération horaire 18,37 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
7 h 55	12 h 30	13 h 00	16 h 33				
7 h 50	12 h 32	12 h 55	16 h 32		18 h 00	21 h 00	
8 h 00	12 h 35	13 h 17	16 h 31				
7 h 59	12 h 25	12 h 54	16 h 30				
8 h 04	11 h 48	12 h 58	16 h 26				
		13 h 25	16 h 30				
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

10. Charlotte travaille de 7 h 30 à 12 h 00 et de 12 h 30 à 16 h 30. Les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi. Elle est pénalisée d'un quart d'heure pour chaque quart d'heure ou fraction de quart d'heure de retard ou de départ hâtif. Remplis sa fiche de présence. Utilise le Code 5.

Nom de l'employé(e) Charlotte Vendôme				Numéro de paie 1468			
NAS 809 409 209		Fonction : Gérante-adjointe			Taux de rémunération horaire 11,35 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
		12 h 30	16 h 30				
7 h 30	11 h 50	12 h 35	16 h 31				
7 h 35	12 h 00	12 h 25	16 h 31				
7 h 25	12 h 05	12 h 55	16 h 17		17 h 00	20 h 00	
7 h 40	12 h 01	12 h 30	16 h 31		18 h 30	20 h 00	
		12 h 27	16 h 33		19 h 00	20 h 00	
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	



Prolongement
--------------

Certaines entreprises pénalisent les employés lorsqu'ils sont absents pendant plus de la moitié (huit minutes) d'une période de 15 minutes. Il n'y a pas de pénalité pour une absence de moins de huit minutes. Aucun crédit n'est accordé pour un départ après les heures normales, à moins que l'exécution d'heures supplémentaires soit autorisée. La journée normale de travail est de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Le temps supplémentaire est payé après 15 minutes.

**Exemple :** a) Trouve les pénalités imposées à un employé si les heures suivantes sont inscrites sur sa fiche de présence :

8 h 07      12 h 01      12 h 55      16 h 40

- b) Pour combien d'heures cet employé sera-t-il payé?  
 c) Comment cela se compare-t-il avec les calculs de la leçon 6 (p. I-C-31)?

**Solution :** a) 8 h 07 correspond à 7 minutes de retard – pas de pénalité  
 12 h 01 ne correspond pas à un départ en avance – pas de pénalité  
 12 h 55 correspond à une arrivée en avance – pas de pénalité  
 16 h 40 correspond à un départ en avance qui se traduit par une pénalité d'un quart d'heure ou 0,25 heure. (Un 15 minutes complet, plus cinq minutes dans le quart d'heure suivant, soit moins de 7 minutes, donc pas de pénalité pour ces cinq minutes.)

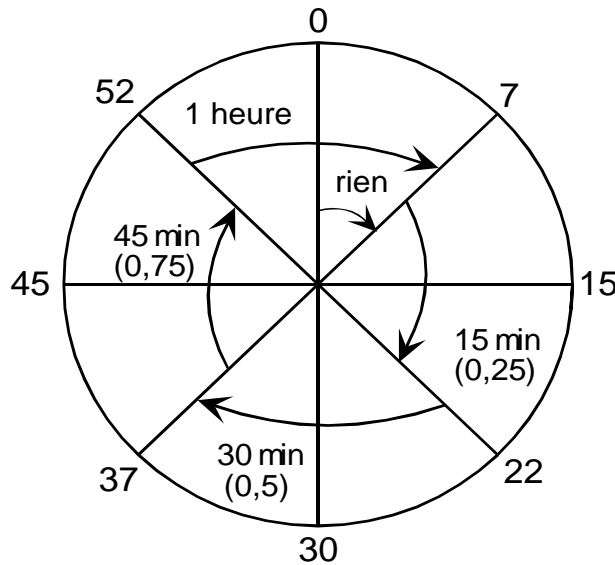
- b) La pénalité est de 0,25 heure, donc elle sera payée pour  
 $8,00 - 0,25 = 7,75$   
 c) Cette règle est plus clémentine que la règle du 15 minutes. Dans ce cas, l'employé a été payé 30 minutes ( $\frac{1}{2}$  heure) de plus pour le même nombre d'heures travaillées.

**N'oublie pas :** 0,25 = un quart d'une heure ou 15 minutes  
 0,50 = une demie d'une heure ou 30 minutes  
 0,75 = trois quarts d'une heure ou 45 minutes

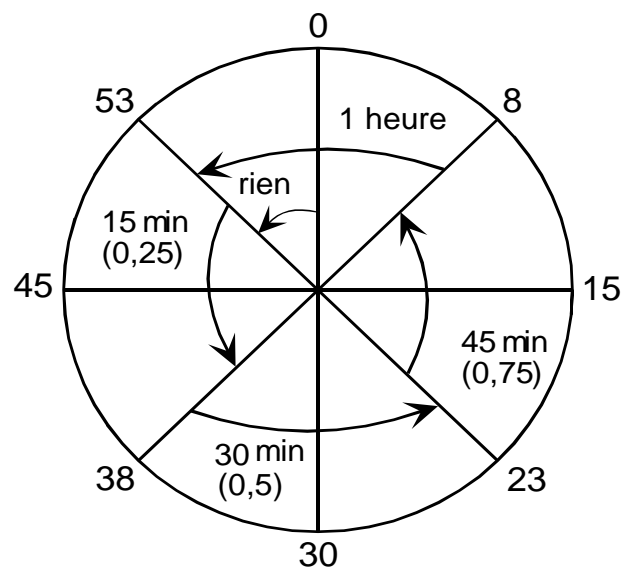
Les diagrammes suivants vont t'aider à comprendre la « règle des huit minutes » utilisée par certains employeurs pour pénaliser les employés qui arrivent en retard ou qui partent trop tôt.

Règle des huit minutes

**Heure d'arrivée (retard)**



**Heure de départ (hâtif)**



## Exercice de prolongement

Les employés dont les fiches suivent sont pénalisés lorsqu'ils sont absents pendant plus de la moitié (huit minutes) d'une période de 15 minutes. Il n'y a pas de pénalité pour une période de sept minutes ou moins pour chaque période de quinze minutes. Leur journée normale de travail est de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Pour chacun, trouve les heures travaillées, le salaire brut et le salaire net. Les heures supplémentaires sont rémunérées au taux et demi.

1. Utilise le Code 4.

Nom de l'employé(e) Natalie Massé				Numéro de paie 102468			
NAS 874 468 214		Fonction : Ouvrière			Taux de rémunération horaire 13,75 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
8 h 15	12 h 00	12 h 45	16 h 55				
8 h 32	12 h 01	13 h 05	17 h 02				
8 h 12	12 h 06	13 h 01	16 h 00				
8 h 26	12 h 02	13 h 08	16 h 30				
8 h 17	12 h 01	12 h 50	16 h 50				
					13 h 00	18 h 00	
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		<b>SALAIRE NET</b>	

2. Utilise le Code 5.

Nom de l'employé(e) André Leclercq				Numéro de paie 120468			
NAS 875 465 215		Fonction : Ouvrier			Taux de rémunération horaire 14,20 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
7 h 52	12 h 00	12 h 58	17 h 05				
8 h 00	12 h 01	12 h 59	16 h 02				
8 h 10	12 h 05	13 h 01	17 h 00				
7 h 51	11 h 48	13 h 08	16 h 30				
8 h 00	12 h 01	12 h 50	16 h 58				
					13 h 00	18 h 00	
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

3. Utilise le Code 2.

Nom de l'employé(e) Diane Rossini				Numéro de paie 124068			
NAS 874 464 214		Fonction : Ouvrière			Taux de rémunération horaire 21,56 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
8 h 55	12 h 00	13 h 40	16 h 55		18 h 00	21 h 05	
7 h 56	11 h 50	13 h 09	17 h 02				
8 h 00	12 h 06	13 h 01	17 h 00		18 h 30	22 h 30	
7 h 56	11 h 53	12 h 55	17 h 00				
8 h 09	12 h 01	13 h 23	17 h 01		20 h 00	24 h 00	
					17 h 30	23 h 35	
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

4. Utilise le Code 1.

Nom de l'employé(e) Marc Raineault				Numéro de paie 124608			
NAS 876 466 216		Fonction : Ouvrier			Taux de rémunération horaire 6,85 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
7 h 55	11 h 48	13 h 08	16 h 55				
7 h 52	12 h 01	13 h 25	17 h 02				
8 h 12	12 h 00	13 h 00	17 h 04				
8 h 26	12 h 00	13 h 00	17 h 10				
9 h 00	12 h 05	13 h 18	17 h 00		20 h 00	22 h 30	
9 h 14	12 h 00	13 h 00	16 h 35		19 h 00	22 h 00	
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenues		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

5. Utilise le Code 3.

Nom de l'employé(e) Viet Li				Numéro de paie 124680			
NAS 877 467 217		Fonction : Ouvrier			Taux de rémunération horaire 14,15 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
7 h 55	12 h 00	13 h 00	14 h 55				
7 h 56	12 h 01	14 h 30	17 h 02		18 h 00	24 h 00	
8 h 09	11 h 50	12 h 55	17 h 00				
10 h 00	12 h 02	14 h 55	16 h 58		20 h 00	24 h 00	
8 h 00	12 h 01	13 h 16	16 h 59				
		13 h 00	17 h 00				
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenue		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

6. Utilise le Code 2.

Nom de l'employé(e) Rémi Bérard				Numéro de paie 112468			
NAS 878 468 218		Fonction : Ouvrier			Taux de rémunération horaire 12,75 \$		
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
7 h 55	12 h 00	13 h 00	17 h 00				
7 h 52	12 h 05	13 h 28	17 h 05				
10 h 05	12 h 00	12 h 55	17 h 04		19 h 30	21 h 30	
8 h 18	12 h 05	12 h 55	17 h 10				
8 h 00	11 h 48	13 h 20	17 h 00				
		13 h 00	17 h 00		18 h 00	24 h 30	
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenue		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	



7. Utilise le Code 1.

Nom de l'employé(e) Stéphanie Forget				Numéro de paie 121468			
NAS 879 469 219		Fonction : Ouvrière		Taux de rémunération horaire 18,35 \$			
Avant-midi		Après-midi		Heures totales	Heures suppl.		Heures totales
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	
7 h 55	12 h 00	13 h 00	17 h 00				
7 h 56	11 h 50	13 h 35	17 h 05				
8 h 00	12 h 00	12 h 55	17 h 05				
9 h 03	12 h 05	13 h 55	17 h 04		20 h 00	22 h 00	
8 h 00	12 h 01	12 h 55	16 h 57		20 h 00	24 h 00	
		13 h 25	17 h 00		18 h 00	22 h 00	
Signature		Total des heures rég.			Total des heures suppl.		

Retenue		Salaire	
RPC		Paye régulière	
Assurance-emploi		Heures supplémentaires	
Revenu imposable		Paye totale	
Impôt			
Retenues		SALAIRE NET	

Leçon 7
---------

Une augmentation de salaire est habituellement exprimée en pourcentage, ce qui signifie « une proportion par rapport à 100 ». Une note de 75 % à un examen t'indique que tu as obtenu 75 points sur une possibilité de 100.

$$75 \% = 75/100 = 0,75 \quad \text{Calculatrice : } 75 \div 100 = 0,75$$

**Exemple :** Un mécanicien gagnait 630,00 \$ par semaine. La semaine dernière, il a reçu une augmentation de 10 %. Quelle est la valeur en dollars de cette augmentation et quel est le nouveau salaire?

**Solution :**  $10 \% = 0,10$ , donc une augmentation de  $0,10 \times 630,00 \$ = 63 \$$

$$\begin{aligned} \text{nouveau salaire} &= \text{ancien salaire} + \text{augmentation} \\ &= 630 \$ + 63 \$ \\ &= 693 \$ \end{aligned}$$

**Calculatrice :**  $630 \$ \times 10 \% = 63 \$$  (augmentation)

$$63 \$ + 630 \$ = 693 \$ \text{ (nouveau salaire)}$$

Si on te demande simplement le nouveau salaire, tu procèdes ainsi :

$$630 \$ \times 1,10 = 693,00 \$$$

Le premier 1 de 1,10 représente l'ancien salaire.

Le 0,10 de 1,10 représente le 10 % de l'augmentation.

## Exercice 7

1. Complète ce tableau dans ton cahier et montre comment tu as obtenu tes réponses.

Salaire actuel	Pourcentage d'augmentation	Augmentation en dollars	Nouveau salaire
a) 5,65 \$ l'heure	8 %		
b) 310,00 \$ par semaine	11 %		
c) 1 087,25 \$ par mois	13 %		
d) 14,95 \$ l'heure	12,5 %		
e) 20 800,00 \$ par année	14,3 %		
f) 15 000,00 \$ par année	11 $\frac{3}{4}$ %		

2. Suppose que tu gagnais 13,55 \$ l'heure. Après trois mois, tu reçois une augmentation de 10 %. Quel est ton nouveau taux horaire?
3. L'an dernier, une secrétaire recevait un salaire de 21 900,00 \$. En raison de son bon travail et de l'augmentation de ses compétences, elle a reçu une augmentation de salaire de 14,6 %. Calcule son nouveau salaire.
4. L'augmentation de salaire allouée aux travailleurs à l'emploi d'un resto-rapide est de 10,25 %. Le salaire moyen des travailleurs est de 7,35 \$. Quel sera le nouveau salaire moyen?
5. Un employé reçoit un salaire hebdomadaire de 350,00 \$. Une augmentation de 12 $\frac{1}{2}$  % lui est donnée. Quel est son nouveau salaire?
6. Le salaire de Justin Martin pour son premier emploi après l'obtention de son diplôme était de 13 104,00 \$ par année. Après un an, son employeur lui a accordé une augmentation de 4 $\frac{1}{2}$  %. Calcule son nouveau salaire.
7. Un marchand en gros a engagé Gilles Gingras comme vendeur, en lui accordant un salaire mensuel de 1 200,00 \$ et une augmentation de 10 % tous les six mois. Combien gagnera Gilles Gingras après une année complète?

Leçon 8
---------

Pour changer les fractions décimales en pourcentages, procède ainsi :

$$0,95 \times 100 = 95 \%$$

$$0,045 \times 100 = 4,5 \%$$

**Exemple :** Un serveur gagnait 5,75 \$ l'heure. Son patron lui a donné une augmentation de 1,00 \$. Trouve le pourcentage d'augmentation.

**Solution :** Divise l'augmentation par l'ancien salaire et multiplie par 100.

**Calculatrice :**  $1,00 \div 5,75 \times 100 = 17,39 \%$  ou  $17,4 \%$

Nota : N'oublie pas d'arrondir les sommes d'argent à deux décimales.

## Exercice 8

1. Complète le tableau qui suit dans ton cahier et montre tes calculs. Arrondis au dixième d'un pour cent.

Salaire actuel	Montant de l'augmentation	Pourcentage de l'augmentation
(a) 6,00 \$ l'heure	0,30 \$	
(b) 6,75 \$ l'heure	0,52 \$	
(c) 280,00 \$ par semaine	19,80 \$	
(d) 320,00 \$ par semaine	40,00 \$	
(e) 1 700,00 \$ par mois	350,00 \$	
(f) 2 100,00 \$ par mois	510,00 \$	
(g) 13 480,00 \$ par année	600,00 \$	
(h) 22 800,00 \$ par année	1 000,00 \$	

- Un travailleur de construction gagnait 9,05 \$ l'heure. L'entreprise qui l'emploie a décidé d'augmenter son salaire de 1,00 \$ l'heure. Quel pourcentage d'augmentation le travailleur a-t-il reçu?
- Les travailleurs d'une **fonderie** ont reçu une augmentation de salaire de 5 250,00 \$ pour une période de deux ans. Si le salaire moyen était de 20 000,00 \$, quel a été le pourcentage d'augmentation?
- Il y a six mois, un des employés d'un resto-rapide gagnait 255,00 \$ par semaine. Il gagne maintenant 305,00 \$ par semaine. Calcule le pourcentage d'augmentation de son salaire.
- Le salaire d'un moniteur de camp d'été était de 250,00 \$. Il gagne maintenant 275,00 \$. Quel est le pourcentage d'augmentation de son salaire?
- J. Delanois recevait un salaire mensuel de 1 500,00 \$. Son salaire a été porté à 1 850,00 \$ par mois. Trouve le pourcentage d'augmentation.
- Après avoir obtenu son diplôme d'études secondaires, Jean Brunet travaillait comme commis au salaire mensuel de 900,00 \$. Après deux ans, son salaire était de 1 200,00 \$. Quel a été le pourcentage d'augmentation de son salaire après deux ans?
- Éric Houde gagne 800 000,00 \$ par année comme joueur de hockey. L'an prochain, son salaire sera de 950 000,00 \$. Calcule le pourcentage d'augmentation du salaire annuel d'Éric.

**fonderie** : (nom f.) usine où l'on fait fondre des métaux

- \* 9. Quel était le salaire mensuel initial d'un commis et son salaire actuel s'il a reçu une augmentation de 200,00 \$ par mois qui représente 20 % de son salaire initial?
- \*10. Le salaire moyen des employés de bureau dans une compagnie d'assurance a augmenté de 60 % pendant une période de 10 ans. Cette augmentation équivalait à 42,50 \$ par semaine.
  - a) Quel était le salaire hebdomadaire moyen au début de la période de 10 ans?
  - b) Quel était le salaire hebdomadaire moyen à la fin de la période de 10 ans?

## Exercices supplémentaires

1. Sandrine garde les enfants des Fréchette régulièrement. Elle gagne 3,50 \$ l'heure et 1,00 \$ de plus pour chaque heure après minuit. Voici les heures où Sandrine a gardé la semaine dernière :

Lundi : 20 h 00 à 23 h 00

Jeudi : 19 h 30 à 00 h 30

Samedi : 17 h 00 à 2 h 30

Calcule son revenu.

2. Stéphane Genest gagne 21,70 \$ l'heure lorsqu'il travaille le jour et une prime de 0,40 \$ l'heure s'ajoute lorsqu'il travaille la nuit. Il est payé toutes les deux semaines et il effectue cinq quarts de jour et trois quarts de nuit par période de paye. Calcule son revenu brut. Un quart de travail compte 12 heures.
3. Manon travaille dans un hôpital local. Pour une période de deux semaines, elle effectue quatre quarts de huit heures de 16 h 00 à 24 h 00 et six quarts de huit heures de 8 h 00 à 16 h 00. Son taux de rémunération horaire est de 11,95 \$ assorti d'une prime de 0,70 \$ l'heure pour les quarts du soir. Calcule son revenu brut.

*Unité C : Tranitements et salaires*

*Demi-cours I*  
*Corrigé*



Corrigé (réponses calculées d'après les tables d'impôt de 1997)

**Exercice 1**

1. 40,80 \$                      2. 52,65 \$                      3. 126,40 \$  
 4. 100,08 \$                    5. 176,40 \$                    6. 211,65 \$

**Exercice 2**

1. Consulter les notes du cours.  
 2. a) 560 \$                      b) 524,40 \$                      c) 262,50 \$  
     d) 256,75 \$                    e) 594 \$

3.	Total des heures	Heures régulières	Heures supplémentaires	Salaire brut
a)	42,5	40	2,5	255,94 \$
b)	42,25	40	2,25	260,25 \$
c)	43,5	40	3,5	359,74 \$
d)	37,75	37,75	0	334,09 \$
e)	43	40	3	434,77 \$

4. a) 312 \$                      b) 316,88 \$                      c) 413,33 \$  
     d) 448,35 \$                    e) 362,85 \$                      f) 360,94 \$  
 5. 685,13 \$  
 6. a) 262,70 \$                    b) 262,70 \$                      c) ni l'une ni l'autre  
 7. 808,27 \$  
 8. 834,38 \$

**Exercice 3**

1. 5,8 heures                    2. 36,6 heures                    3. 23,4 heures  
 4. 29,1 heures                    5. 7,2 heures                      6. 13,1 heures  
 7. 16,2 heures                    8. 27,0 heures                    9. 16,4 heures

**Exercice 4**

1. a) 7 h 32 et 7 h 35  
 c) 12 h 02 et 11 h 58
2. a) mercredi et vendredi  
 c) mercredi et vendredi  
 e) mercredi et vendredi  
 g) 8 heures
3. a)  $6 \text{ h } 80 \text{ min} = 7,33 \text{ h}$   
 $7 \text{ h } 58 \text{ min} = 7,97$   
 $6 \text{ h } 103 \text{ min} = 7,72$   
 $7 \text{ h } 52 \text{ min} = 7,87$   
 $7 \text{ h } 59 \text{ min} = 7,98$   
 Nombre d'heures = 38,9
- b)  $6 \text{ h } 114 \text{ min} = 7,9 \text{ h}$   
 $6 \text{ h } 105 \text{ min} = 7,75$   
 $8 \text{ h} = 8$   
 $8 \text{ h} = 8$   
 $6 \text{ h } 93 \text{ min} = 7,55$   
 Nombre d'heures = 39,2
- c)  $7 \text{ h } 58 \text{ min} = 7,97 \text{ h}$   
 $6 \text{ h } 94 \text{ min} = 7,57$   
 $7 \text{ h } 58 \text{ min} = 7,97$   
 $8 \text{ h} = 8$   
 $7 \text{ h } 58 \text{ min} = 7,97$   
 Nombre d'heures = 39,5
4. a)  $8 \text{ h} = 8 \text{ h}$   
 $7 \text{ h } 59 \text{ min} = 7,98$   
 $6 \text{ h } 114 \text{ min} = 7,9$   
 $6 \text{ h } 117 \text{ min} = 7,95$   
 $8 \text{ h} = 8$   
 Nombre d'heures = 39,8  
 Salaire = 240,79 \$
- b)  $8 \text{ h} + 2 \text{ h}$   
 $8 \text{ h}$   
 $8 \text{ h} + 2 \text{ h } 15 \text{ min}$   
 $6 \text{ h } 47 \text{ min}$   
 $8 \text{ h} + 45 \text{ min}$   
 $4 \text{ h}$   
 Nombre d'heures =  $38,8 + 5 + 4$   
 Salaire =  $591,70 \$ + 114,38 \$ + 122,60 \$$   
 = 828,68 \$
- c)  $8 \text{ h}$   
 $8 \text{ h} + 1 \text{ h } 30 \text{ min}$   
 $7 \text{ h } 15 \text{ min}$   
 $8 \text{ h} + 1 \text{ h } 45 \text{ min}$   
 $7 \text{ h } 59 \text{ min}$   
 Nombre d'heures =  $39,2 + 3,3$   
 Salaire =  $301,84 \$ + 38,12 \$$   
 = 339,96 \$
- d)  $6 \text{ h } 118 \text{ min}$   
 $8 \text{ h}$   
 $7 \text{ h } 59 \text{ min} + 2$   
 $7 \text{ h } 55 \text{ min}$   
 $8 \text{ h} + 3 \text{ h } 30 \text{ min}$   
 Nombre d'heures =  $39,9 + 3,5 + 2$   
 Salaire =  $278,50 \$ + 48,86 \$ + 20,94 \$$   
 = 348,30 \$

5. a) 4 h  
 4 h  
 3 h 43 min    20 h 202 min = 23,37 h  
 3 h 51 min  
 3 h 51 min  
 3 h 57 min  
 Nombre d'heures = 23,37  
 Salaire = 238,37 \$
- b) 7 h  
 2 h 57 min    20 h 209 = 23,48 h  
 6 h 57 min  
 5 h 95 min  
 Nombre d'heures = 23,48  
 Salaire = 227,76
- c) 3 h 58 min  
 4 h            17 h 157 min = 19,62 h  
 3 h 52 min  
 4 h  
 3 h 47 min  
 Nombre d'heures = 19,62  
 Salaire = 112,82 \$
- d) 4 h  
 3 h 51 min    16 h 208 min = 19,47 h  
 3 h 55 min  
 3 h 50 min  
 3 h 52 min  
 Nombre d'heures = 19,47  
 Salaire = 132,40 \$
- e) 4 h  
 3 h 50 min    14 h 105 min = 15,75 h  
 4 h  
 3 h 55 min  
 Nombre d'heures = 15,75  
 Salaire = 88,99 \$
- f) 4 h  
 4 h            21 h 150 min =  
 3 h 57 min    23,5 h  
 3 h 51 min  
 7 h 42 min  
 Nombre d'heures = 23,5  
 Salaire = 220,90 \$

**Exercice 5**

1.	RPC	AE	Impôt	Salaire net
a)	6,81	8,70	78,40	206,09 \$
b)	7,58	9,47	31,75	277,70 \$
c)	10,02	11,89	77,95	310,14 \$
d)	7,09	8,98	11,25	282,44 \$
e)	12,83	14,67	50,50	427,89 \$
f)	7,43	9,32	22,55	282,02 \$
g)	10,78	2,64	70,85	351,48 \$
h)	8,94	10,82	66,45	286,75 \$
2.	9,59	11,46	59,35	314,60 \$

3.

Heures rég. 40			
Heures suppl. 4			
Retenues		Salaire	
RPC	8,46	Paye régulière	310
AE	10,34	Heures suppl.	46,50
Revenu imposable	356,50	Paye totale	356,50
Impôt	61,85		
Retenues		Salaire net	275,85

4.

Heures rég. $8 + 7,5 + 8 + 8 + 8 = 39,5$			
Heures suppl. $2,5 + 0,5 = 3$			
Retenues		Salaire	
RPC	7,04	Paye régulière	276,50
AE	8,93	Heures suppl.	31,50
Revenu imposable	308,00	Paye totale	308
Impôt	34,00		
Retenues		Salaire net	258,03

5.

Heures rég. 40			
Heures suppl. 4			
Retenues		Salaire	
RPC	9,29	Paye régulière	385
AE	11,17	Heures suppl.	
Revenu imposable	381,70	Paye totale	385
Impôt	12,45		
Retenues	$3,80 + 1,85$	Salaire net	346,44

6. a)

Heures rég. 40			
Heures suppl. 3			
Retenues		Salaire	
RPC	7,27	Paye régulière	284
AE	9,16	Heures suppl.	31,95
Revenu imposable	309,00	Paye totale	315,95
Impôt	48,00		
Retenues	$1,76 + 3,85 + 6,95$	Salaire net	238,96

6. b)

Heures rég. 40			
Heures suppl.			
Retenues		Salaire	
RPC	6,34	Paye régulière	284
AE	8,24	Heures suppl.	
Revenu imposable	277,15	Paye totale	284
Impôt	17,90		
Retenues	2,09 + 3,85 + 6,85	Salaire net	238,73

6. c)

Heures rég			
Heures suppl.			
Retenues		Salaire	
RPC	8,27	Paye régulière	350
AE	10,15	Heures suppl.	
Revenu imposable	350,00	Paye totale	350
Impôt	46,65		
Retenues	1,86 + 3,85	Salaire net	279,22

6. d)

Heures rég. 40			
Heures suppl. 0,5			
Retenues		Salaire	
RPC	6,49	Paye régulière	284
AE	8,39	Heures suppl.	5,33
Revenu imposable	282,38	Paye totale	289,33
Impôt	27,10		
Retenues	1,76 + 3,85 + 6,95	Salaire net	234,79

6. e)

Heures rég. $8 + 7,5 + 8 + 8 + 8 = 39,5$			
Heures suppl. $2,5 + 0,5 = 3$			
Retenues		Salaire	
RPC	6,96	Paye régulière	284
AE	8,85	Heures suppl.	21,30
Revenu imposable	298,35	Paye totale	305,30
Impôt	15,65		
Retenues	1,76 + 6,95	Salaire net	265,13

7.

Heures rég. $6,42 + 7,83 + 8 + 8 + 8 = 38,25$			
Heures suppl. 6			
Retenues		Salaire	
RPC	14,06	Paye régulière	359,55
AE	15,89	Heures suppl.	84,60
Revenu imposable	444,15	Paye totale	444,15
Impôt	95,70		
Retenues	125,65	Salaire net	318,50

### Exercice 6

1.

Heures rég. $7,75 + 7,25 + 8 + 4 + 7,5 + 6 = 40,5$			
Heures suppl. $4,58 + 4,02 + 4 = 12,6$			
Retenues		Salaire	
RPC	27,10	Paye régulière	679,59
AE	28,83	Heures suppl.	317,14
Revenu imposable	996,73	Paye totale	996,73
Impôt	341,10		
Retenues	397,03	Salaire net	599,70

2.

Heures rég. $8 + 8 + 7,5 + 7,5 + 7,75 = 38,75$			
Heures suppl.			
Retenues		Salaire	
RPC	4,55	Paye régulière	222,81
AE	6,46	Heures suppl.	
Revenu imposable	222,81	Paye totale	222,81
Impôt	12,55		
Retenues	23,56	Salaire net	199,25

3.

Heures rég. $5,75 + 5,75 + 5,5 + 5,5 + 5,75 = 28,25$			
Heures suppl.			
Retenues		Salaire	
RPC	6,70	Paye régulière	211,88
AE	8,59	Heures suppl.	
Revenu imposable	211,88	Paye totale	211,88
Impôt	30,55		
Retenues	45,84	Salaire net	166,04

4.

Heures rég. $4 + 3,75 + 3,5 + 3,75 + 4 + 3,5 = 22,5$			
Heures suppl.			
Retenues		Salaire	
RPC	3,20	Paye régulière	176,63
AE	5,12	Heures suppl.	
Revenu imposable	176,63	Paye totale	176,63
Impôt	10,25		
Retenues	18,57	Salaire net	158,06

5.

Heures rég. $7,75 + 7 + 7,75 + 7,75 + 7,75 = 38$			
Heures suppl. $6 + 2 = 8$			
Retenues		Salaire	
RPC	12,88	Paye régulière	385,70
AE	14,72	Heures suppl.	121,80
Revenu imposable	507,50	Paye totale	507,50
Impôt	84,20		
Retenues	111,80	Salaire net	395,70

6.

Heures rég. $7,75 + 8 + 7,5 + 8 + 7,25 + 4 = 42,5$			
Heures suppl. 2,5			
Retenues		Salaire	
RPC	7,37	Paye régulière	293,25
AE	9,25	Heures suppl.	25,88
Revenu imposable	319,13	Paye totale	319,13
Impôt	37,45		
Retenues	54,07	Salaire net	265,06

7.

Heures rég. $7 + 8 + 7,75 + 6 + 7,75 + 3 = 39,5$			
Heures suppl. 2			
<b>Retenues</b>		<b>Salaire</b>	
RPC	5,93	Paye régulière	250,83
AE	7,83	Heures suppl.	19,05
Revenu imposable	269,88	Paye totale	269,88
Impôt	15,60		
Retenues	29,36	Salaire net	240,52

8.

Heures rég. $7,75 + 8 + 7,75 + 7,75 + 7,75 + 4 = 43$			
Heures suppl. 3			
<b>Retenues</b>		<b>Salaire</b>	
RPC	23,59	Paye régulière	789,91
AE	25,28	Heures suppl.	82,67
Revenu imposable	872,58	Paye totale	872,58
Impôt	219,00		
Retenues	267,87	Salaire net	604,71

9.

Heures rég. $8 + 8 + 7,5 + 7,75 + 6,75 + 3 = 41$			
Heures suppl. 3			
<b>Retenues</b>		<b>Salaire</b>	
RPC	8,17	Paye régulière	753,17
AE	10,05	Heures suppl.	82,67
Revenu imposable	835,84	Paye totale	835,84
Impôt	29,50		
Retenues	47,72	Salaire net	788,12

10.

Heures rég. $4 + 8 + 8,25 + 7,75 + 8,25 + 4 = 40,25$			
Heures suppl. $3 + 1,5 + 1 = 5,5$			
<b>Retenues</b>		<b>Salaire</b>	
RPC	14,13	Paye régulière	456,84
AE	15,96	Heures suppl.	93,64
Revenu imposable	550,48	Paye totale	550,48
Impôt	78,70		
Retenues	108,79	Salaire net	441,69



**Prolongement**

1.

Heures rég. $7,75 + 7,5 + 6,75 + 6,75 + 7,5 = 36,25$			
Heures suppl. 5			
<b>Retenues</b>		<b>Salaire</b>	
RPC	15,63	Paye régulière	498,44
AE	17,45	Heures suppl.	103,13
Revenu imposable	601,57	Paye totale	601,57
Impôt	109,40		
Retenues	142,48	Salaire net	459,09

2.

Heures rég. $8 + 7 + 7,75 + 7 + 8 = 37,75$			
Heures suppl. 5			
<b>Retenues</b>		<b>Salaire</b>	
RPC	16,83	Paye régulière	536,05
AE	18,63	Heures suppl.	106,50
Revenu imposable	642,55	Paye totale	642,55
Impôt	117,00		
Retenues	152,46	Salaire net	490,09

3.

Heures rég. $6,25 + 7,5 + 8 + 8 + 7,25 = 37$			
Heures suppl. $3 + 4 + 4 + 6 = 17$			
<b>Retenues</b>		<b>Salaire</b>	
RPC	37,33	Paye régulière	797,72
AE	39,08	Heures suppl.	549,78
Revenu imposable	1347,50	Paye totale	1347,50
Impôt	470,00		
Retenues	546,41	Salaire net	801,09

4.

Heures rég. $7,5 + 7,5 + 7,75 + 7,5 + 6,75 + 6,25 = 43,25$			
Heures suppl. $2,5 + 3 = 5,5$			
<b>Retenues</b>		<b>Salaire</b>	
RPC	8,35	Paye régulière	296,26
AE	10,23	Heures suppl.	56,51
Revenu imposable	352,77	Paye totale	352,77
Impôt	60,70		
Retenues	79,28	Salaire net	273,49

5.

Heures rég. $8 + 6,5 + 7,5 + 4 + 7,75 + 4 = 37,75$			
Heures suppl. $6 + 4 = 10$			
Retenues		Salaire	
RPC	19,78	Paye régulière	534,16
AE	21,65	Heures suppl.	212,25
Revenu imposable	746,41	Paye totale	746,41
Impôt	182,35		
Retenues	223,78	Salaire net	522,63

6.

Heures rég. $8 + 7,5 + 6 + 7,75 + 7,5 + 4 = 40,75$			
Heures suppl. $2 + 6,5 = 8,5$			
Retenues		Salaire	
RPC	17,98	Paye régulière	519,56
AE	19,78	Heures suppl.	162,56
Revenu imposable	682,12	Paye totale	682,12
Impôt	161,25		
Retenues	199,01	Salaire net	483,11

7.

Heures rég. $8 + 7,25 + 8 + 6 + 8 + 3,5 = 40,75$			
Heures suppl. $2 + 4 + 4 = 10$			
Retenues		Salaire	
RPC	27,97	Paye régulière	747,76
AE	29,67	Heures suppl.	275,25
Revenu imposable	1023,01	Paye totale	1023,01
Impôt	319,05		
Retenues	376,69	Salaire net	646,32

**Exercice 7**

1.	Augmentation	Nouveau salaire
a)	0,45 \$	6,10 \$
b)	34,10 \$	344,10 \$
c)	141,34 \$	1 228,59 \$
d)	1,87 \$	16,82 \$
e)	2 974,40 \$	23 774,40 \$
f)	1 762,50 \$	16 762,50 \$

2. 14,91 \$
3. 25 097,40 \$
4. 8,10 \$
5. 393,75 \$
6. 13 693,68 \$
7. 1440 \$

**Exercice 8**

- |           |           |          |           |
|-----------|-----------|----------|-----------|
| 1. a) 5 % | b) 7,7 %  | c) 7,1 % | d) 12,5 % |
| e) 20,6 % | f) 24,3 % | g) 4,5 % | h) 4,4 %  |
2. 11,0 %
  3. 26,3 % après 2 ans
  4. 19,6 %
  5. 10 %
  6. 23,3 %
  7. 33 1/3 % après 2 ans
  8. 18,8 %
  9. salaire initial = 1000 \$  
nouveau salaire = 1200 \$
  10. a) 70,83 \$      b) 113,33 \$

**Problèmes supplémentaires**

1. 17,5 heures au total - 3 heures avec prime - 64,25 \$
2. 2097,60 \$
3. 978,40 \$